

## L'ÉTHIQUE

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai en main des pages d'un document confidentiel du Bureau du Conseil privé intitulé *Guidance for Ministers*.

Pour la gouverne du premier ministre, voici ce qu'on peut lire aux pages 23 et 24 de ce document:

Le Parlement a pris des mesures spéciales pour protéger l'indépendance de mandat et de pouvoirs de certains autres organismes tels que les organismes subventionnaires ou les offices fédéraux. Vous feriez bien de prendre bien soin de ne pas intervenir ni de paraître intervenir dans des affaires dont sont saisis des organismes quasi judiciaires.

Compte tenu de cela, le premier ministre fera-t-il la seule chose honorable à faire, soit demander la démission du ministre du Patrimoine?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai demandé au ministre de faire preuve de prudence, mais le document ne s'accompagne d'aucune interdiction pour les ministres. Nous avons déposé à la Chambre des lettres que des ministres ont envoyées afin d'appuyer des demandes de leurs électeurs. La Chambre a débattu du problème que pose le fait que, dans notre système parlementaire, les députés qui deviennent ministres demeurent des députés.

J'ai demandé au conseiller en éthique de mettre au point des lignes directrices qui permettraient aux députés devenus ministres de servir leurs électeurs tout en servant le gouvernement. Ces lignes directrices seront prêtes d'ici deux ou trois semaines.

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, les lignes directrices que j'ai en main sont on ne peut plus claires.

Est-ce à dire que le premier ministre estime que ses ministres n'ont pas à respecter les lignes directrices qu'il leur a lui-même imposées, que ses propres déclarations ne valent rien? Est-il pour la responsabilité à la Mulroney qui veut qu'on se moque des faits et qu'on attende les prochaines élections?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes impatients de vivre les prochaines élections, car vous serez nombreux à les perdre.

Cela fait un an que nous sommes au pouvoir et les Canadiens sont très satisfaits de notre gouvernement. Jamais les Canadiens n'ont eu autant confiance que maintenant dans leur pays. La croissance économique a repris et l'état d'esprit des Canadiens est très bon. Je comprends que les réformistes cherchent la petite bête maintenant que leur taux de popularité dans les sondages est tombé de 19 à 11.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska-Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

## Questions orales

La décision du gouvernement fédéral qui menace de couper les prestations d'assurance-chômage aux jeunes qui ne recourent pas aux services du centre La Relance, subventionné par le fédéral, prend l'allure d'une mesure de représailles, d'un règlement de compte, parce que le gouvernement du Québec et la ville de Gatineau, eux, ont choisi de financer Carrefour Jeunesse-Emploi.

Le ministre est-il conscient qu'en favorisant le centre La Relance au détriment du Carrefour Jeunesse-Emploi, ses fonctionnaires vont directement à l'encontre des orientations qu'il a dit vouloir donner à sa réforme des programmes sociaux, soit l'aide aux jeunes et la souplesse dans son intervention?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, comme je viens de l'expliquer, le gouvernement fédéral accorde à Carrefour Jeunesse une subvention de l'ordre de 550 000 \$.

• (1435)

Cela prouve l'engagement très clair que nous avons pris envers cette organisation chargée d'offrir divers services. Par ailleurs, nous avons bien précisé que le choix de l'organisation d'accueil et du service à recommander doit être laissé à la discrétion du conseiller en main-d'oeuvre et que la Chambre des communes n'a pas à remettre en question la décision de ce fonctionnaire.

Il est faux de prétendre que nous réduisons les prestations d'assurance-chômage versées à ce jeune homme. Le député se trompe et devrait se rétracter. Ce n'est pas vrai. Le député devrait reconnaître qu'un grand nombre de fonctionnaires fédéraux compétents travaillent au Québec et offrent une aide précieuse à bien des jeunes. Leur travail ne devrait pas être remis en question par le député.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska-Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, nous ne nions par la compétence des conseillers en main-d'oeuvre dans le domaine, ce que nous nions, c'est la compétence du fédéral en formation de la main-d'oeuvre.

Le ministre ne réalise-t-il pas que ce cas déplorable démontre une fois de plus que le système fédéral ne fonctionne pas, en matière de formation de la main-d'oeuvre, alimentant ainsi le large consensus québécois à ce sujet?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, la déclaration du député est tout à fait illogique. Cela n'a aucun sens.

La présence du gouvernement fédéral est assurée par ses fonctionnaires qui sont chargés de le représenter et de parvenir efficacement à donner de bons conseils. Dans le cas qui nous